
A

COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 4 Euros / Cptes : Fortis : 271-0130745-21
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : arbaletrier@tiscalinet.be

N° 71 AVRIL 2006

Editorial

Le Mot du Président

Malgré les prévisions assez pessimistes de notre ami le père Yves, qui a cru que les sens interdits du centre du village pouvaient décourager les fidèles de la messe des arbalétriers, l'église a malgré tout fait son plein de fidèles ce samedi 22 avril, à notre grande satisfaction.

Nos nouveaux compagnons Guido et Maxime ont été magnifiques dans leur prestation du serment de fidélité au Grand Serment Royal des Arbalétriers de Saint-Georges à Grez-Doiceau. Nous les accueillons donc avec joie dans notre grande famille.

Le dimanche de la fête, aussi bien la procession que les activités de tir de l'après-midi, furent un grand succès. Les responsables des tirs ont tous été à la hauteur de leur tâche ; remercions-les de leur impeccable prestation.

Si je devais émettre un souhait, c'est bien de réussir nos actions aussi bien que celles de ce week-end de la fête.

Marcel

Quelques jeux populaires

Les Sociétés de Tir à l'Arc

Parmi les armes de jet les plus primitives, on cite généralement le javelot, la fronde et l'arc.

Dans l'antiquité, ce dernier était employé surtout comme arme de guerre, chez les peuples orientaux. Chez les Grecs, c'était principalement l'arme de chasse.

C'est au XIII^e et XIV^e siècles que l'arc devient dans nos contrées une arme de guerre, d'un usage courant. C'est grâce à leurs archers que les Anglais ont remporté la fameuse victoire d'Azincourt, en 1415. Et c'est à partir de ce moment que les continentaux organisent des compagnies d'archers.

L'archer avait comme arme principale, l'arc enveloppé dans l'archais ; les flèches (ou traits) étaient enfermées dans le carquois.

L'arme secondaire était la rapière, parfois la lance.

Le seigneur féodal encouragea la constitution de confréries d'archers, dans le Comté du Hainaut surtout : il se créait de la sorte une espèce de garde du corps dont il pouvait disposer immédiatement en cas d'alerte. C'est ce qui explique l'ancienneté de ce sport et la grande faveur dont il a joui et dont il jouit encore dans les masses populaires. Les archers constituaient une gilde ou franc serment. Pour être admis dans la confrérie, il fallait d'abord prêter le serment de fidélité au seigneur, et celui-ci, en ristourne, octroyait certains privilèges : disposition d'une partie de biens, exonération de taxes, de corvées.

Les corps des archers ont donc constitué, dans le principe, des confréries militaires ; elles disparurent avec l'usage des armes à feu, c'est-à-dire au XVI^e siècle ; mais les gildes continuèrent à exister comme cercle de divertissement, de sport. Dans beaucoup de localités, elles bénéficièrent encore des avantages des chartes d'antan.

La gilde avait un président, un secrétaire, un roi, un porte-drapeau, un valet, un tambour.

Le président veillait à l'application du règlement et jugeait toute contestation lors des tirs. Le secrétaire tenait le livre d'or et la comptabilité : dans le premier il notait les événements importants ; dans le second, il inscrivait les recettes et les dépenses. Comme matériel, citons la caisse roulante, la bannière ou étendard, la pique ou valet et les bijoux, le collier du Roi, celui de l'Empereur, les médailles et palmes remportées dans les concours et dont on ornait la partie supérieure de la hampe du drapeau. Pour être proclamé empereur, il fallait avoir été roi deux ou trois fois consécutives, selon ce que dictait le règlement.

La dignité d'empereur était donc octroyée très rarement : aussi, beaucoup de sociétés ne possédaient pas de collier de ce grade. On le rencontre cependant à Feluy ; il consiste en un superbe bijou en argent, représentant l'aigle impérial, à deux têtes, suspendu à une chaîne artistique. Beaucoup de sociétés possèdent des insignes de royauté antiques et bien intéressants : celui des archers de Saint-Sébastien, de Marche-lez-Ecaussinnes, confrérie fondée le 30 mai 1530, possède encore un magnifique collier de Roi, très riche, en velours incrusté d'arcs, d'étoiles et plaqué d'argent. L'une de ces plaques porte les mots : « Serment de Marche », et une autre, la devise : « Tant que vive Trazegnies ».

A Feluy, le collier constitue un riche objet d'art, datant du XVI^e siècle ; il est en argent massif et pèse plus de 200 grammes. Il représente un oiseau couronné, suspendu à une chaînette ; la partie centrale forme un relief, symbolisant le martyr de Saint-Sébastien.

Celui de Trivières a une plaque avec oiseau en argent ; elle porte au dos : Bernard Staquet, empereur, 1687 ; Alex. Brismé, 1715 ; Ursmer Gaudier, 1773 ; et Julien Ottelet, 1782.

A Hennuyères, il était en velours noir, avec, au bas, une plaque en argent massif, à laquelle était suspendu un oiseau du même métal, portant le millésime 1711. La presque totalité des sociétés similaires ont des colliers modernes.

Il en est de même des bannières.

Il y a des exceptions : les archers de Feluy possèdent encore leur drapeau de 1645 ; il est en soie émeraude, de forme triangulaire et porte deux peintures : l'une de Saint-Sébastien,

l'autre de Saint-Eloi, avec l'inscription : Feluy, 1645. En 1910, la Société fut proclamée : Société Royale et, à cette occasion, son président, M. Ladrière-Goffin, la dota d'un nouvel et riche étendard, en vue de commémorer cet important événement.

Les disciples de Guillaume Tell, à Binche, ont reçu cette année copie de leur ancienne bannière de la municipalité de Beauvais en France. Il est à présumer que lors du pillage de la ville par les troupes d'Henri II, en 1552, ou de Louis XIV, en 1683, cet emblème fut emporté comme butin par une compagnie de cette cité.

La bannière de l'antique serment des archers au berceau de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Houdeng-Goegnies, était en soie blanche, avec les insignes richement brodés en or ; elle avait été restaurée par son dernier président, M. Augustin Boël, l'aïeul de M. le Sénateur baron Boël.

La bannière de la gilde d'Houdeng-Aimeries, portait la peinture de Sainte-Barbe.

La pique, insigne du valet, se voit encore à Feluy ; elle est en bois et cuivre ; le valet la porte aux sorties ; il garde le roi et exécute ses ordres, il convoque les membres et veille à la bonne conservation du matériel. On tirait autrefois à l'arc à la perche et à la cible (berceau).

Le tir à la perche, seul, subsiste encore ; alors qu'aux XIII^e et XIV^e siècles, le berceau avait la préférence, il est aujourd'hui en décadence.

Beaucoup de sociétés possèdent leur perche, leur berceau, voire même le terrain sur lequel ils sont établis.

Souvent, les tirs recommençaient le lundi de Pâques ; le tir du Roi était fixé au jour de l'Ascension ou au dimanche suivant la Saint-Pierre.

La société, au grand complet, partait du local, tambour, valet et étendard en tête ; les membres étaient porteurs de leurs arcs et de leurs flèches ou d'une flèche enrubannée seulement.

On se rendait au domicile du « Roi » et celui-ci était conduit, porteur de ses insignes, au local de la gilde. Le Président plaçait l'oiseau principal sur la cible ou sur la perche. On ouvrait le ban. Le « Roi » tirait trois flèches consécutives, puis c'était le tour des autres membres, selon une liste arrêtée par le Comité. Lorsqu'une flèche touchait le panache de l'oiseau, un roulement bref retentissait, mais quand l'oiseau tombait, le roulement

avait une très longue durée, pendant que l'on acclamait le nouveau Roi, l'ancien lui donnait l'accolade et lui passait le collier. Le ban était alors fermé. Et dans le même apparat qu'à l'arrivée, l'on se rendait au local, où se donnait le repas royal.

La gilde se réunissait à jours fixes, pour tirer les prix sociaux ou celui du seigneur.

Elle organisait des concours auxquels étaient convoqués les sociétés des alentours. L'enjeu était communément des couverts en argent. De nos jours, il consiste encore dans de fortes sommes d'argent, ce qui fait disparaître l'attrait confraternel ancien de ces joutes.

La société fêta aussi la Saint-Sébastien, le 20 janvier. Le dimanche suivant cette date, elle allait entendre la messe, avec le même cérémonial que pour le tir du Roi ; elle se rendait dans les cafés du village, puis rentrait au local pour y savourer le grand banquet annuel ; une autre sortie obligatoire consistait en la participation à la procession du patron de la paroisse.

Nous ne pouvons terminer l'histoire des tirs à l'arc sans évoquer le souvenir des guildes de tir à l'arbalète, disparues aujourd'hui.

Les confréries d'arbalétriers étaient l'apanage des villes fortifiées, autrement dit des villes fermées. Elles jouissaient de privilèges, mais ses membres étaient astreints à divers services d'ordre public ; ils devaient prêter leur concours aux cortèges, aux joyeuses entrées, aux cérémonies officielles ; ils étaient, en outre, tenus à aider le corps des pompiers en cas de sinistre.

Les arbalétriers, outre leurs séances de tir intimes, organisaient périodiquement des concours auxquels l'on invitait les collègues d'autres localités. C'est ainsi que le 13 juin 1387, la confrérie de Mons invitait les guildes de Belgique et des Pays-Bas à participer au tir qu'elle organisait le 13 juillet suivant. Et chose incroyable, près de 40 villes de Hollande, de Zélande, du Brabant, du Hainaut et du Nord de la France, y furent représentées. Le programme comprenait, outre les récompenses ordinaires, le prix (l'eskalle d'argent) pour le groupe le plus éloigné et le

prix spécial pour le groupe le plus noble et le plus beau.

Dans les villes fortifiées, les sociétés de tir à l'arc, à la cible, furent remplacées par des confréries d'arquebusiers. Au Roelux, leur local était situé à la porte de Binche, en dehors de l'enceinte fortifiée. Elles trouvent leur réminiscence dans les cercles de tir à la carabine d'aujourd'hui.

Les arbalétriers de Binche, qui avaient Saint-Georges pour patron, eurent leurs moments de grande célébrité. On signale leur existence en 1372 dans les comptes de la prévôté de Binche déposés aux archives de l'Etat.

Théophile Lejeune, de son côté, écrit ce qui suit dans sa notice historique sur Familleureux : le 4 août 1373 Gérard Dobies, prévôt de Binche, fut demandé par les religieux de Bonne-Espérance avec une troupe d'arbalétriers et quelques autres compagnons de cette ville, pour préserver leur monastère et les fermes qui en dépendent, contre l'agression du Sire de Familleureux. Celui-ci n'osa pas se montrer, en présence de cette démonstration. Les défenseurs de l'abbaye retournèrent à Binche vers le soir et reçurent 20 sols pour aller boire à la Taverne.

On signale la présence des arbalétriers binchois au siège de Louvain en 1383, en 1408 dans la guerre contre les Liégeois.

Mais revenons au domaine pacifique. Les arbalétriers participèrent aux tournois d'Audenaerde (1408), Tournay (1394 et 1455), Namur (1510).

De leur côté, ils organisèrent de brillants concours, parmi lesquels ceux de 1405, 1419, 1429 et 1455 sont restés célèbres.

En 1435, Marguerite de Bourgogne les engage à assister en corps et en tenue à la procession du Saint-Sacrement, et leur accorde, dans ce but, une gratification.

A l'instar des archers de Feluy, les Arbalétriers de Binche possédaient la chapelle Saint-Georges dans l'église paroissiale de leur ville ; ils en avaient le bénéfice, à charge de son entretien. Avec l'usage des armes à feu, il se créa à Binche deux compagnies d'arquebusiers, placées sous le

patronage de Saint-Laurent et Saint-Vincent.

Presque toutes les communes du centre possèdent une ou plusieurs perches. Les guildes sont restées prospères à Trivières, Saint-Vaast, les Houdeng, Ecaussinnes,, Roelux,(à la Renardise), Marche-lez-Ecaussinnes, Feluy, Arquennes, Obaix, Binche, Havré.

Les archers de Feluy, sous ce rapport, méritent une mention spéciale ; ils ont conservé jalousement et pieusement l'ancien règlement de la gilde, ses livres et ses attributs.

A Ecaussinnes-Lalaing, au lieu dit Bassées, existent encore les installations remarquables du tir à l'arc au berceau : sur la porte d'entrée est gravée dans la pierre la date de »1261 ». Son règlement actuel a été révisé le 1^{er} mai 1830 sous la présidence de M. le baron de la Barre de Flandre.

M. Louis Baude, président des archers de Rosseignies, hameau de la commune d'Obaix, nous a dépeint la coutume ancestrale de la Société des Archers de Rosseignies. Son origine remonte au temps de la féodalité. Les vieux parlent d'un château-fort, situé aux environs de l'église actuelle. A proximité se trouve encore l'emplacement de l'ancien berceau, où les archers allaient s'exercer. L'ancien règlement de la société indique le renouvellement du serment fait par-devant M Simon, notaire royal à Nivelles, sous le règne d'Albert et Isabelle, en 1608. Ce document se trouvait dans les archives de l'hôtel de ville de Louvain, lesquelles furent détruites lors de la révolution.

Lors du tir du Roi, le jour de l'Ascension, la Société allait entendre la messe, car, dans l'église, on pouvait admirer un autel en pierre de taille, sculptée, dédié à Saint-Sébastien ; lors de la procession, le Saint était porté par les membres de la gilde.

(Suite et fin page 7)

Georges.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



CHAMPIONNAT DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 3 concours

6 M

HONNEUR

| | |
|------------------|-----|
| 1. MA. TIELEMANS | 294 |
| (99- 99- 96) | |
| 2. J. DEVROYE | 293 |
| (94- 99-100) | |
| 5. PH. LANDRIEU | 269 |
| (88- 91- 90) | |
| 6. A. DEBRUYNE | 192 |
| (96- 96-) | |

CAT.A

| | |
|------------------|-----|
| 1. P. DESSART | 289 |
| (98- 96- 95) | |
| 3. B. NOE | 287 |
| (97- 96- 94) | |
| 3. W. HEMELEERS | 287 |
| (94- 98- 95) | |
| 5. R. GODFROID | 286 |
| (93- 94- 99) | |
| 6 J. NOE | 285 |
| (96- 95- 94) | |
| 9. M. LANDRIEU | 191 |
| (95- 96-) | |
| 10. G. WILLEKENS | 169 |
| (81- 88-) | |
| 11. M. DELPIERRE | 168 |
| (81- 87-) | |

CAT.B

| | |
|-----------------|-----|
| 6. L. LECOCQ | 277 |
| (96- 89- 92) | |
| 11. A. NOE | 189 |
| (93- 96-) | |
| 12. G. de HOSTE | 188 |
| (93- 95-) | |
| 16. M. VANCATER | 178 |
| (- 89- 89) | |
| 22. C. ORBAN | 94 |

(- 94-)

EQUIPES

I

| | |
|--------------------------|--------|
| 1. GREZ I | 3 pts |
| [1(486) 1(488) 1(485)] | |
| 2. VROLIJKE I | 7 pts |
| [2(474) 2(479) 3(472)] | |
| 3. SABLON I | 12 pts |
| [4(367) 4(275ff) 2(480)] | |

II

| | |
|-----------------------------|--------|
| 1. GREZ II | 4 pts |
| [1(379) 1(383) 2(370)] | |
| 2. St. GEORGES I | 6 pts |
| [2(374) 3(365) 1(374)] | |
| 3. ENGHIE I | 11 pts |
| [5(92ff) 2(371) 4(356)] | |
| 4. VROLIJKE II | 15 pts |
| [4(93ff) 5(176ff) 6(267ff)] | |
| 4. SABLON II | 15 pts |
| [6(0ff) 6(0ff) 3(360)] | |

10 M

HONNEUR

| | |
|------------------|-----|
| 1. J. DEVROYE | 289 |
| (99- 97- 93) | |
| 1. PH. LANDRIEU | 289 |
| (94- 96- 99) | |
| 3. P. DESSART | 283 |
| (94- 94- 95) | |
| 4. MA. TIELEMANS | 281 |
| (91- 95- 95) | |
| 6. B. NOE | 278 |
| (95- 93- 90) | |
| 7. M. LANDRIEU | 276 |
| (93- 91- 92) | |
| 8. W. HEMELEERS | 270 |
| (91- 92- 87) | |
| 9. A. DEBRUYNE | 189 |
| (94- 95-) | |

CAT.A

| | |
|----------------|-----|
| 1. R. GODFROID | 288 |
| (94- 96- 98) | |

| | |
|---------------|-----|
| 3. J. NOE | 276 |
| (95- 88- 93) | |

CAT.B

| | |
|-----------------|-----|
| 3. L. LECOCQ | 249 |
| (70- 90- 89) | |
| 15. G. de HOSTE | 82 |
| (82- -) | |

EQUIPES

I

| | |
|----------------------------|--------|
| 1. GREZ I | 3 pts |
| [1(477) 1(479) 1(480)] | |
| 2. VROLIJKE I | 6 pts |
| [2(449) 2(457) 2(446)] | |
| 3. SABLON I | 11 pts |
| [4(340ff) 4(259ff) 3(443)] | |

II

| | |
|-----------------------------|--------|
| 1. GREZ II | 3 pts |
| [1(372) 1(370) 1(364)] | |
| 2. St. GEORGES I | 6 pts |
| [2(359) 2(349) 2(362)] | |
| 3. ENGHIE I | 10 pts |
| [4(84ff) 3(334) 3(351)] | |
| 4. VROLIJKE II | 15 pts |
| [5(82ff) 5(168ff) 5(163ff)] | |
| 5. SABLON II | 18 pts |
| [6(0ff) 6(0ff) 6(81ff)] | |

10 M D

| | |
|-----------------|-----|
| 1. PH. LANDRIEU | 286 |
| (97- 98- 91) | |
| 1. J. DEVROYE | 286 |
| (95- 95- 96) | |

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

A ce jour aucun résultat ne nous est parvenu.

TIRS ANNIVERSAIRES

Janvier 2006

Catégorie A: Philippe Landrieu
Catégorie B : José Noé
Catégorie Juniors : Mélanie Duysens

Tir du Président 2006

1. André Debruyne
2. Philippe Landrieu
3. Bernard Noé

Février 2006

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : José Noé
Catégorie Juniors : Mélanie Duysens

Mars 2006

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : José Noé
Catégorie Juniors : Célia Devroye

PRIX MARIE-PAULE 2006

1. Joël Devroye
2. Michel Landrieu
3. Célia Devroye



Réunion du 3 janvier 2006.

- B.Noé souhaite recevoir avant la réunion, les documents qui avaient été préparés pour l'Assemblée générale de l'U.N.A.B. Au vu de ceux-ci nous pourrions faire des remarques constructives concernant le déroulement de la réunion.
- Ordre du jour pour l'Assemblée générale du 28 janvier 2006 :
Statuts : attribution d'un mandat de vérificateur aux comptes (B. Noé sortant et rééligible).
Fête à Saint-Georges :

Intronisation des Roys
prestation de serment des nouveaux membres.

Bilan des activités 2005.

Remise des prix.

A com entame sa 19^{ème} année

Informations sur le nouveau local

Assemblée générale du 28 janvier 2006

- Messe du 22 avril 2006 : participation de la chorale des « Solisunis »
- Participation à la procession
- (Pour ces deux activités les détails de tenue et les responsables pour les différentes tâches seront précisés lors de l'Assemblée générale du 6 avril 2006)
- Remise des prix aux lauréats par Madame la Bourgmestre et M. Pirot 1^{er} échevin.
- Présentation du calendrier 2006
- Statuts : Election d'un vérificateur aux comptes. Aucune candidature n'ayant été enregistrée, Bernard Noé est reconduit dans sa fonction pour une période de 4 ans.
- Les comptes ont été vérifiés par B.Noé et J.P. Van Nuffelen. Nous donnons décharge à G. de Hosté pour le bilan financier de 2005.
- Madame la Bourgmestre nous signale que les associations de Hèze lui ont remis le calendrier des dates auxquelles elles souhaitent occuper notre local durant l'année 2006. Nous devons comparer ce calendrier avec le nôtre pour trouver un terrain d'entente. Elle propose de mettre à notre disposition momentanément un local du grand bâtiment afin d'y remiser les armes pendant les occupations sollicitées.

Réunion du 7 février 2006.

- Préparation des questions qui seront posées à l'Assemblée générale de l'U.R.A. le 11 février 2006.
- Nous n'avons pas encore reçu les dates pour l'occupation du local par les associations de Hèze.
- Nous prévoyons le déménagement de l'ancien local le vendredi 7 avril 2006 à partir de 19 h 00.
- G. de Hosté récupérera les panneaux de la gilde qui se trouvent à l'intérieur de l'académie de musique afin de les placer à Hèze.

- L'O.T.L. souhaite notre participation aux activités de la fête à St-Georges le 23 avril 2006. Nous acceptons.
- Nous avons élaboré le nouveau plan pour le local, celui remis par l'architecte ne correspond pas tout à fait à nos vues.

Réunion du 28 février 2006.

- Nous marquons notre accord pour l'achat de 10 blocs support de noix et de 20 pièces tendeurs d'arc, pour la somme de 1 137,4 € TVAC, chez Monsieur Limet. (mécanique de précision).
- Philippe Landrieu a préparé les cibles pour le tir du 23 avril 2006. Il y aura 3 prix pour les adultes et 3 prix pour les juniors.
- Ordre du jour pour l'assemblée générale du 6 avril 2006 :
Messe ; Prestation de serment.
Procession.
- G. de Hosté nous communique l'article qui paraîtra dans le bulletin communal d'avril 2006.
- B. Noé nous montre le nouveau projet de futur local qu'il a réalisé lui-même.
- A la date du 1^{er} mars, il sera interdit de fumer dans le local.

Réunion du 4 avril 2006.

- R. Godfroid et W. Hemeleers se rendront à Saint-Amant les Eaux, le 17 avril 2006.
- Nous avons établi le nouveau tarif des boissons du bar. Celui-ci sera d'application à partir du 1^{er} mai 2006. Il est rappelé que lors de la présence au local, on ne doit pas payer une consommation à tous les membres présents chaque fois que l'on souhaiterait en prendre une soi-même.
- J. Devroye est chargé de confectionner des nouvelles cibles.
- Dates d'occupation de notre local par les associations de Hèze :
du 11 au 13 mai 2006
du 14 au 16 septembre
du 5 au 9 octobre (élections)
du 26 au 28 octobre (Halloween)
du 30 novembre au 3 décembre (St-Nicolas)

José.

Folklore

Fête de St Georges 2006



Cette année 30 membres participaient à la messe. Au cours de celle-ci, nous avons eu l'intronisation des Roys de l'année, et surtout la prestation de serment de Guy Willekens et Max Delpierre.

Plusieurs gildes de Belgique étaient aussi représentées, nous en citerons quelques unes : « Le Grand Serment Royal Saint-Georges de Bruxelles », « Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon », « La Compagnie Saint-Sébastien des Arbalétriers de Ciney » . La présence de ces gildes est le gage d'amitié qui nous lie avec elles.

Au cours de la messe, nous avons pu apprécier la qualité musicale de la chorale des « Solisunis » à qui nous réitérons notre merci.

Après la messe, tous ceux qui le souhaitaient se sont retrouvés au local, pour prendre le verre de l'amitié et assister à la remise du prix « Marie-Paule Delongueville » ; Ce prix était offert par Daniel Oversteyns en souvenir de son épouse qui était aussi membre de notre gilde. Bravo Joël pour ce trophée.

Dimanche matin, 30 membres de notre gilde participaient à la procession. L'après-midi, dans la cour de l'école communale, un tir de démonstration a vu défiler une septantaine de personnes. Les tireurs ont relevé le

défi, essayé les armes et tenté de faire un bon résultat. Nous avons pu compter sur une quinzaine de membres pour faire le service. Merci à Philippe pour l'organisation administrative du concours dont voici les résultats :

Adultes :

1. Alain Lambert 38/40 Jodoigne
2. Pascal Goossens 38/40 Grez
3. Jean-CI Feron 38/40 Beauvechain

Juniors :

1. Laurent Lefèbvre 26/40 Biez
2. Lionel Ancion 26/40 Grez
3. Tanguy Suain 23/40 Grez

La remise des prix se fera en notre local, le jeudi lors de nos réunions hebdomadaires.

José.

DETECTION INCENDIE DANS LES LOGEMENTS

REGION WALLONNE

Les logements individuels et collectifs situés en Région wallonne doivent être équipés de détecteurs d'incendie. Le propriétaire doit prendre en charge les frais d'achat, d'installation et de remplacement des détecteurs; le locataire doit veiller à leur entretien

Le Gouvernement wallon impose l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements. Il y a lieu de prévoir un détecteur par niveau d'habitation. Cette disposition ne s'applique normalement pas aux caves et aux greniers non habités. Deux détecteurs par niveau de plus de 80 m². Si l'installation requiert plus de 3 détecteurs, ceux-ci seront reliés entre eux ou remplacés par une installation de détection centralisée.

Les détecteurs sont du type *optique* et sont certifiés en Belgique (ex: **BOSEC**) ou dans un autre pays de l'Union européenne. Ils doivent avoir une garantie d'au moins cinq ans et doivent avoir des piles au lithium.

Dans la plupart des cas pour les petits appartements, le détecteur sera placé dans le hall donnant accès aux chambres. Dans les grands appartements et les maisons sans étage, le second détecteur sera placé dans le hall d'entrée ou dans le living. Dans les maisons à étages, les détecteurs seront placés sur le palier à l'étage, dans le hall d'entrée (proche des pièces de vie) et le cas échéant sur le palier donnant accès aux chambres mansardées ou le cas échéant dans la chambre mansardée, au droit de l'escalier y donnant accès.

Remarques : Les demi-niveaux sont à considérer comme des niveaux. Le

nombre de détecteurs peut être augmenté notamment si les risques sont plus importants (ex fumeurs dans les chambres, ...). Ne pas placer de détecteurs dans une cuisine ou un local produisant beaucoup de vapeur (risque de déclenchement intempestif). Cette réglementation s'inscrit dans le cadre du Code wallon du Logement qui prenait effet en juillet 2003.

Entrée en vigueur:

- immédiate pour les bâtiments à construire (20.11.2004).
- le - 01.07.2006 pour les immeubles existants.

Pour des achats, je peux vous renseigner et vous diriger vers les rapports « qualités/prix » les meilleurs.

Philippe.



Paupiettes de poisson sur lit de poireaux

Ingrédients : pour 4 personnes

- 4 à 6 paupiettes de saumon et de cabillaud (surgelé Kelvin)
- 4 poireaux
- 1 échalote
- 1 dl de crème allégée
- 1 cuiller à soupe d'huile d'olive
- sel, poivre blanc du moulin
- 1 dl de vin blanc sec
- 1 c. à café de bouquet garni (Topaz)

Préparation :

- Laver les poireaux et enlever les parties vertes. Couper les poireaux en rondelles. Emincer finement l'échalote.

Cuisson : (25 minutes)

- Faire chauffer 1 c. à soupe d'huile d'olive dans une casserole et y faire revenir l'échalote émincée jusqu'à ce qu'elle devienne transparente.
- Ajouter les rondelles de poireaux, saler, poivrer et mouiller avec le vin blanc. Laisser mijoter 5 minutes à feu doux.

- Déposer les paupiettes de poisson surgelées pardessus les poireaux, saupoudrer de bouquet garni et couvrir. Laisser mijoter à feu doux pendant 20 minutes.
- Retirer les paupiettes de poisson de la casserole et les garder au chaud. Ajouter la crème allégée aux poireaux et faire un peu réduire à feu vif.

Présentation :

Déposer les paupiettes de poisson sur le lit de poireaux et servir avec des pâtes fraîches.

Vin conseillé :

Château Ducla blanc
A.C. Entre-deux-Mers

Anne.



Quelques jeux populaires (suite)

A Hennuyères, il existait la journée du « Tir au Mouchon ». C'était le tir du Roi, avec cette variante que les hommes et les femmes y participaient. Les couples partaient au local avec drapeau et musique ; les hommes s'exerçaient à leur perche, les femmes à une autre moins élevée. Après l'épreuve, le cortège se reformait pour rentrer au village ; le Roi et la Reine ouvraient la marche, bras-dessus, bras-dessous.

A Arquennes, citons la société royale « Les Archers de Saint-Sébastien », dont la constitution daterait du XIII^e siècle. Les archives de la dite société en font mention. L'ancien registre aux délibérations porte que sa reconstitution eut lieu en 1775, date gravée sur son vieux drapeau.

Le cercle « Les Archers de l'Union » est la plus vieille société de Braine-le-Comte. Elle avait, en 1802, son local au café de la Chaîne d'Or. Son règlement a été remanié le 20 juillet 1826 et il est toujours en vigueur. Chaque année, vers la Saint-Géry, il y avait un grand tir, appelé « Tirage du Gay ». On se rendait en cortège chez le Bourgmestre ou l'un des échevins, pour le prier de venir tirer l'oiseau et lui offrir un rafraîchissement. C'est à ce tir que le Roi était nommé et fêté.

Georges.

Le « vrai » poisson d'avril

Le poisson d'avril, on en parle beaucoup mais on le connaît finalement bien peu. Cette espèce (appelée aussi Piscavrilii zygotos) dont on parle surtout pour son côté rigolo ne fut découverte que relativement récemment. Ses points communs avec les cloches sont qu'il pond aussi des œufs, et qu'il prolifère, à quelques jours près, à la même période de l'année. Le changement d'heure alerte ces œufs qui éclosent quelques jours après. Le poisson naît, et, comme les éphémères, ne vit qu'une journée. C'est entre autres pourquoi il n'a d'habitat que les dos des êtres qu'il rencontre, sur lequel il aime se reposer. Ce poisson relativement fragile est menacé de disparaître. Depuis quelques années la morosité joue son rôle implacable sur la disparition des espèces. De plus les tentatives de suppression de l'heure d'été ne jouent pas en sa faveur. Il existe cependant un certain nombre de personnes qui font tout pour les défendre, consciemment ou pas, arborant fièrement dans leur dos le symbole de cette espèce désormais rare. Une telle tentative avait déjà été tentée pour la sauvegarde des grands mammifères marins, mais fut rapidement abandonnée pour des raisons pratiques que nous ignorons encore. Si vous souhaitez vous joindre à notre action, portez-le ! Les modèles les plus efficaces sont enduits d'huile de foie de morue.

Georges.